



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Ville de Bruxelles
Département Urbanisme
Section Autorisations
Madame Vanessa Mosquera
Directrice
Boulevard Anspach, 6
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 08/12/2022

N/Réf. : **BXL22396_700_PU**
Gest. : **MB/CF**
V/Réf. : **M1866/2022**
Corr: **Bouchenak Oumayma**
NOVA : **04/XFD/1849869**

BRUXELLES. Boulevard Maurice Lemonnier, 4
(= ZP Rotonde pour panoramas Castellani classée comme Monument)
PERMIS D'URBANISME : prolonger le logement existant vers le
bâtiment arrière occupant une profession libérale au 1er étage, redresser
la toiture en pente de ce bâtiment pour aménager 3 chambres sur 2
niveaux et transformer sa façade

Avis de la CRMS

Madame la Directrice,

En réponse à votre courrier du 09/11/2022, reçu le 14/11/2022, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 30/11/2022, concernant la demande sous rubrique.

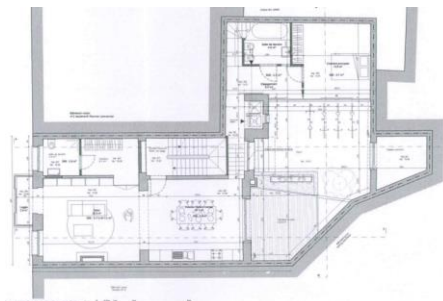
Le bien est situé en zone de protection de la Rotonde du panorama Castellani classée comme monument (AG du 23/01/2003)



Situation Brugis



Façade avant. ©Google Street View



Plan de la situation projetée. Image tirée du dossier

Avis

Les interventions projetées seront sans incidences sur les perspectives vers et depuis bien classé. Elles n'appellent pas de remarques d'ordre patrimonial.

Veillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président

c.c. : tjacobs@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; oumayma.bouchenak@brucity.be ; missionconcertation.urbanisme@brucity.be ; opp.patrimoine@brucity.be ; crms@urban.brussels ; urban_avis.advises@urban.brussels ; urb.accueil@brucity.be ; urb.pu-sv@brucity.be